

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 mars 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur Serge Deschênes, maire Monsieur Dave Prévéreault. conseiller Monsieur Jean-François Gauthier, conseiller Monsieur Julien Normand, conseiller Raynald Foster, Monsieur conseiller Sylvie Ostigny, Madame conseillère Monsieur Pierre Ross, conseiller

Et

Madame

Dania Hovington,

dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie le quorum.

2019-03-044 6812

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-03-045 6812

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 11 février 2019 ainsi que la réunion spéciale du 19 février 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2019-03-046 6812

<u>DÉPÔT DES RAPPORTS</u>

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février 2019

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 207 m³, moyenne: 79 m³/jr Secteur Les Buissons : 6 688 m³, moyenne: 231 m³/jr Station de recherche : 04-12-2018 au 04-03-2019 1.1m³

Camping de la Rive : Non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 6 et 20 février 2019 Incendies: 13, 15, 21, 26, 26, 26 et 28 février 2019

Premiers répondants : Aucun

Formation des pompiers : Premiers répondants, les 18 et 25 février 2019

Rencontres: 12 et 13 février 2019



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal: 20 février 2019 - non disponible

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-03-047 6813

CORRESPONDANCE

Reçue:

- * M. Martin Cormier, directeur général, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports -19-02-11- confirmation que le ministère considère que le marquage sur le chemin Principal au nord de la zone scolaire à la fin de la limite de 70 km/h ne présente aucune anomalie dans ce secteur et qu'il n'est pas de nature à compromettre la sécurité dans la zone scolaire.
- * Mme Marie-Eve Morissette, directrice générale, ministère de la Sécurité publique -19-02-25- envoi des avis techniques finaux émis par Mme Marie-Noëlle Juneau, géomorphologue, conseillère en gestion des risques naturels, de la Direction de la prévention et de la planification, du ministère de la Sécurité publique.
- * Agence municipale 9-1-1 du Québec -19-02-13- confirmation de l'acceptation de la demande d'aide financière au montant de 10 000 \$, qui respecte les paramètres du Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres Volet 2

Expédiée:

Mme Dany Cimon, coordonnatrice, Refuge animal Le Chapitou -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-031 selon laquelle le conseil municipal autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2019.

- * M. François-Philippe Champagne, ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-034 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- * M. Jacques Demers, président, Fédération québécoise des municipalités -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-034 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- * Mme Marilène Gill, députée de la circonscription Manicouagan -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-034 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.



- * Mme Andrée Laforest, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-034 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- * Mme Vicky-May Hamm, présidente, Fédération canadienne des municipalités -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-034 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Fédération québécoise des municipalités dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- * Mme Marie-France Imbeault, directrice générale, Municipalité de Ragueneau -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-032 selon laquelle le conseil municipal accepte la proposition de la municipalité de Ragueneau concernant l'exploitation du bureau d'accueil touristique à Ragueneau.
- * Me Hugo Bussières, notaire, PME Inter Notaires Baie-Comeau -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-028 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate le notaire, Me Hugo Bussières, pour l'acquisition du lot 4 918 535, pour la rue Gagné et le lot 6 275 759, pour le prolongement de la rue Harvey auprès de M. Berthier Lévesque et le lot 4 919 251 pour une partie de la rue Harvey auprès de la compagnie 9054-3869 Québec inc..
- * Agence municipale 9-1-1 du Québec -19-02-13- Envoi d'une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres Volet 2.
- * Mme Lise Fortin, MRC de Manicouagan -19-02-13- Envoi de la résolution numéro 2019-02-035 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel des activités 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le transmet pour dépôt au MSP.
- * Laflèche Auto Ford -19-02-22- Envoi de la résolution numéro 2019-02-041 seion laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de Laflèche Auto Ford pour le remplacement d'un camion de service, soit l'achat d'un camion 2019 Ford Super Duty F-250 SRW XL Cabine simple 2RM caisse de 8 pieds.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-03-048 6814

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-03-11.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.



PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-03-049 6815

APPEL D'OFFRES 2019-02 – RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

divers travaux de réparation doivent être réalisés

suite à un dégât d'eau au Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est présentement en appel d'offres public 2019-02

pour la réfection du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

l'ouverture des soumissions est fixée au 29 mars

2019, à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal doit nommer une personne responsable de l'octroi du contrat, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres aux

soumissionnaires potentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public 2019-02 pour la réfection du Centre des loisirs pour divers travaux de réparation à être réalisés suite à un dégât d'eau.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2019-03-050 6815

FORMATION COMBEQ – LES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU Q-2, R.22

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la formation «Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, R.22» de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu le 3 avril 2019, à Baie-Comeau, au coût de 300,16 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2019-03-051 6815

<u>LUMINAIRES À INSTALLER – RUE LABRIE EST</u>

CONSIDÉRANT QUE

7 luminaires seront installés sur la rue Labrie Est

(4 relocalisés et 3 nouveaux);

CONSIDÉRANT QUE

la confirmation des frais qui seront facturés par

Hydro-Québec pour l'installation des 3 nouveaux

luminaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les frais d'installation de 3 nouveaux luminaires sur la rue Labrie Est (secteur du déplacement de la rue) par Hydro-Québec, et ce, au coût de 3 272 \$, plus taxes.



FORMATION APSAM - ESPACE CLOS

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, M. Richard Dallaire et Mme Nancy St-Laurent, employés aux travaux publics à assister à la formation «Espace clos» de l'APSAM qui aura lieu les 29 et 30 avril 2019, à Pointe-aux-Outardes, au coût de 756 \$, plus taxes.

2019-03-053 6816

DÉMISSION M. RICHARD DALLAIRE, CHEF DE CASERNE - BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

la lettre démission de M. Richard Dallaire, au titre de chef de caserne de la brigade de pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes, en date du 19 février 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Richard Dallaire, au titre de chef de caserne de la brigade de pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes, datée du 19 février 2019.

2019-03-054 6816

RETRAIT CAMION-CITERNE – SERVICE INCENDIE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QU' après vérifications, le 7 février dernier,

M. Philippe Beaudet, directeur du service de sécurité incendie, a pris la décision de retirer temporairement le camion-citerne de Pointe-aux-

Outardes des opérations d'urgence;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de M. Philippe Beaudet

concernant le dossier du camion-citerne :

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne ne répond plus au test annuel

de performance pour les opérations d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité, de retirer le camion-citerne du service incendie de Pointe-aux-Outardes et de le mettre en vente par appel d'offres, puisque qu'il ne répond plus au test annuel de performance, donc non-conforme pour les opérations d'urgence.

2019-03-055 6816

NOMINATIONS - COMITÉ TECHNIQUE INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'

un comité technique doit être formé afin de poursuivre les démarches visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie:

CONSIDÉRANT QUE

ce comité sera formé du directeur du service de sécurité incendie ainsi que de représentants des pompiers (un par caserne) et des directeurs généraux de chaque municipalité liée à

l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de nommer le directeur du service de sécurité incendie, M. Philippe Beaudet, le lieutenant, M. Steeve David-Dumont, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Dania Hovington, comme représentants de la municipalité de Pointe-aux-Outardes au sein dudit comité.

2019-03-056 6817

MARS, MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

CONSIDÉRANT

la demande de l'Association Épilepsie Côte-Nord de proclamer officiellement « Mars, mois national de

sensibilisation à l'épilepsie »;

CONSIDÉRANT QU'

il s'agit du moment dans l'année où plusieurs

activités de sensibilisation et de démystification se

déroulent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes proclame officiellement « Mars, mois national de sensibilisation à l'épilepsie ».

2019-03-057 6817

SOUPER ANNUEL - PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un

souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants municipaux

présents à ce souper-bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier. et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes, M. Dave Prévéreault, M. Julien Normand, M. Pierre Ross et Mme Sylvie Ostigny à assister au souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 27 avril prochain, au Manoir de Baie-Comeau, au coût de 580 \$.

2019-03-058

6817

DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT

la demande de don reçue de M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura

lieu en juin prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil

2019-03-059 6817

DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE – POKER RUN

CONSIDÉRANT QUE

la demande du comité Poker Run (Vallée des Roseaux) d'avoir accès à la salle du Centre des loisirs ainsi que la cuisine gratuitement afin de réaliser un déjeuner bénéfice pour la Vallée des

Roseaux:

CONSIDÉRANT QUE

l'organisme qui utilise la salle doit souscrire et

maintenir en vigueur à la date de l'événement, une

assurance responsabilité civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu l'unanimité, d'autoriser le comité Poker Run (Vallée des Roseaux), sur présentation d'une assurance responsabilité civile de l'organisme, à avoir accès à la salle des loisirs ainsi que la cuisine gratuitement afin de réaliser un déjeuner bénéfice pour la Vallée des Roseaux (date à déterminer lors de la réservation).

2019-03-060 6817

SOUPER CONFÉRENCE - 30° ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DES **FEMMES DE BAIE-COMEAU**

CONSIDÉRANT QUE

la Maison des femmes de Baie-Comeau célèbre son

30e anniversaire cette année;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



CONSIDÉRANT

l'invitation à souligner l'événement avec eux, en tant que municipalité alliée contre la violence conjugale, lors d'un souper conférence qui aura lieu le 16 avril prochain, à l'hôtel Le Manoir de Baie-Comeau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes, maire et Mme Sylvie Ostigny, conseillère à assister au souper conférence à l'occasion du 30° anniversaire du la Maison des femmes de Baie-Comeau, le 16 avril prochain, à l'hôtel Le Manoir de Baie-Comeau, au coût de 150 \$.

2019-03-061 6818

<u>DÉPENSES 2019 - SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES</u>

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité en collaboration avec la Troupe Art'Scène organisent le souper et la soirée pour

les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité approuve un budget de 4 232,50 \$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la participation financière de la municipalité est de

3 732 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 732 \$ (incluant l'équilibration du son dans la salle), concernant les dépenses 2019 en vue du souper et de la soirée pour les bénévoles de la municipalité, dont le budget est de 4 232,50\$ \$.

2019-03-062 6818

ACTIVITÉS - PLAISIRS D'HIVER 2019

CONSIDÉRANT QUE

pour la semaine familiale, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver », le comité de la famille et MADA en collaboration avec des bénévoles ont réalisé des activités pour la semaine du 4 au 8 mars 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'entériner les dépenses suivantes pour la semaine d'activités qui a eu lieu du 4 au 8 mars 2019 :

| Fournitures diverses | 150 \$ |
|----------------------|--------|
| Activité Kangoo | 75 \$ |
| Maquillage | 140 \$ |
| Disco | 200 \$ |
| Zumba | 60 \$ |

Pour un total de :

625 \$

Un montant de 500 \$ sera pris dans le budget de la politique familiale.

2019-03-063 6818

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

CONSIDÉRANT QUE

la refonte de la politique de location de salles fait en collaboration avec la Mutuelle des Municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité, d'adopter la politique de location de salles telle que présentée.

2019-03-064 6818

CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QUE

le Club Les Skieurs de la savane est en processus de dissolution;



CONSIDÉRANT QUE

l'organisme est ajouté comme assuré additionnel depuis le 8 mars dernier, et ce, jusqu'à sa dissolution auprès du registraire des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE

dans le processus de dissolution la municipalité prendra possession des baux auprès de la MRC de Manicouagan pour le sentier et le refuge et ceux-ci continueront d'être utilisés de façon communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que

- le Club Les Skieurs de la savane soit ajouté comme assuré additionnel avec la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, et ce, jusqu'à sa dissolution auprès du registraire des entreprises;
- dans le processus de dissolution, la municipalité prendra possession des baux auprès de la MRC de Manicouagan pour le sentier et le refuge qui seront utilisés de façon communautaire;
- d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétairetrésorière à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

2019-03-065 6819

<u>LA MANICOUAGAN PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE</u> 27 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE

le 27 mars prochain, la Manicouagan sera

présente à l'Assemblée Nationale;

CONSIDÉRANT QUE

ce sera une occasion exceptionnelle pour M. Le maire de rencontrer plusieurs ministres et peut-

être aussi le Premier Ministre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes, maire, à représenter la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, lors de la journée du 27 mars prochain, où la Manicouagan sera présente à l'Assemblée Nationale, à Québec.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour cette rencontre.

2019-03-066 6819

REPRÉSENTANTS - CONSEIL DES MAIRES À LA MRC DE MANICOUANGAN

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que tous les conseillers (ères) municipaux de Pointe-aux-Outardes soient autorisés à remplacer M. le maire de Pointe-aux-Outardes lors de rencontres du conseil des maires de la MRC de Manicouagan.

2019-03-067 6819

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant pour la période du 12 mars au 13 mai 2019.

2019-03-068 6819

REGISTRE DES ARMES À FEU

CONSIDÉRANT QUE

l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



CONSIDÉRANT QUE

la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE

l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE

le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'

en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE

le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE

l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à la majorité,

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au Premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Manicouagan et à toutes ses municipalités.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Pour : Dave Prévéreault, Jean-François Gauthier, Raynald Foster et Pierre Ross

Contre: Julien Normand et Sylvie Ostigny



AFFAIRES NOUVELLES

2019-03-069 6821 FEUILLET PAROISSIAL - IMPRIMERIE LIMOILOU INC.

CONSIDÉRANT

la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes

et Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de l'espace publicitaire accordé est de

189,70 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 189,70 \$, taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-03-070 6821

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20h29.

MAIRE

DIRECTRICE GENERALEY SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial